

Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 18 Décembre 2024

L' an 2024 et le 18 Décembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire

Présents : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : BOURGEOIS Sandrine, FLODROPS Ingrid, FRAINCART Aurore(arrivée à 20h20), GANTOIS Renée, HELLEBOUT Ludivine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, CLAUDET Franck, DENIS Frédéric, GONTHIER Jérôme, HUSSON Philippe, RASQUIN Fabrice

Excusé(s) ayant donné procuration : M. LAURENT Fabrice à M. DENIS Frédéric
Excusé(s) : M. MASSON Romain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 02/12/2024

Date d'affichage : 02/12/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le : 24/12/2024

et publication ou notification

du : 24/12/2024

A été nommé (e) secrétaire : Mme BOURGEOIS Sandrine

Ordre du jour

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Convention avec le collège relative à l'accueil des élèves à la cantine
- 3°) Tarifs communaux 2025
- 4°) Appel de participation supplémentaire du SIVOM
- 5°) Convention financière avec l'ADV Le Lien et avance sur subvention
- 6°) Contrat d'assurance statutaire 2025

- 7°) Office National des Forêts : martelage de la parcelle 22
- 8°) Personnel communal et affaires y afférent
- 9°) Convention d'adhésion à la mission mutualisée RGPD (Règlement Général de Protection des Données
- 10°) Acquisition d'un terrain rue de Charmont
- 11°) Transfert de compétences eau et assainissement : retour de biens dans le patrimoine de la commune
- 12°) Questions diverses
- 13°) Informations du Maire

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Ouverture et virements de crédits au budget commune
Ouverture et virement de crédits au budget Location Immeubles TVA
Acompte subvention 2025 ADV Le Lien
Marché gaz
Don MAYOTTE
Convention avec le collège relative à l'accueil des élèves à la cantine
Tarifs communaux applicables en 2025
Participation supplémentaire SIVOM
Contrat d'assurance statutaire 2025 - CNP Assurance
Martelage parcelle 22 par l'ONF
Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments 22/35ème
Convention RGPD
Acquisition d'un terrain rue de Charmont
Retour des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement

Mr DEVRESSE, Maire ouvre la séance à 20h. Mme BOURGEOIS Sandrine est nommée secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la séance du 24.10.2024 est approuvé à l'unanimité. Monsieur Le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : don aux sinistrés de Mayotte. La proposition est acceptée à l'unanimité. Une minute de silence est observée en hommage à Mr BRIANTAIS Christophe agent des services communaux décédé.

réf : **2024-089 Ouverture et virements de crédits au budget commune**
Mme FRAIN CART est absente.

Le Conseil Municipal,
Après vote et délibération à l'unanimité,

DECIDE d'ouvrir ou virer les crédits suivants :

Budget commune

Fonctionnement
Dépenses

60612	énergie	-	600.00
60633	fournitures de voirie	-	2 000.00
6065	livres		1 700.00
6067	fournitures scolaires	-	2 700.00
6068	fournitures diverses	-	17 000.00
611	contrats de prestation	-	10 000.00
613	location		6 000.00
61524	entretien bois	-	4 500.00
6156	maintenance		5 000.00
624	transports		2 000.00
625	déplacts		500.00
626	frais telecom et affranchist		4 000.00
6411	personnel titulaire		28 000.00
6450	charges sociales	-	28 000.00
65568	autres contributions		15 600.00
657341	sub fonct communes		33 800.00 (redevance
assaint)			
65811	droits informatiques		2 000.00

			33 800.00

Recettes

7022	coupes de bois	33 800.00
------	----------------	------------------

Section d'investissement

Dépenses

2111	terrains	65 000.00
2151	voiries	- 65 000.00

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2024-090 Ouverture et virement de crédits au budget Location Immeubles TVA**

Mme FRAIN CART est absente.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 24.10.2024 erronée en ce sens que la décision modificative n'a pas été budgétisée sur le bon budget et qu'il est nécessaire de l'annuler et la remplacer,

Après délibération et vote à l'unanimité ,

ANNULE la délibération du 24.10.2024.

DECIDE d' ouvrir les crédits suivants :

Ecritures spécifiques

Budget Location Immeuble TVA

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 16 compte 167 emprunts et dettes 107 874.17€

Recettes

Chapitre 024 cession 107 874.17 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-091 Acompte subvention 2025 ADV Le Lien

Messieurs DENIS et HUSSON ne prennent pas part aux délibérations ni aux votes.
Le Conseil Municipal,

Vu la demande d'acompte sur la subvention 2025 présentée par ADV Le Lien,

Après délibération et vote à l'unanimité,

ACCEPTE de verser un acompte de 30 000 € sur la subvention de 2025 à ADV Le Lien.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-092 Marché gaz

Mme FRAIN CART est absente.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la commission d'appels d'offres MAPA du 04.12.2024 proposant de retenir la candidature de l'entreprise EDF pour la fourniture de gaz dans les bâtiments communaux et services associés,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché gaz dans les bâtiments communaux et services associés du 01/01/2025 au 31.12.2027 à l'entreprise EDF, selon le bordereau de prix annexé au marché.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)
Il y a eu deux candidats.

réf : 2024-093 Don MAYOTTE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat

avec la Protection Civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Vireux-Molhain tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Après vote et délibération à l'unanimité,

ACCORDE un don exceptionnel de 5 000 € pour soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte,

DECIDE de verser cette somme à la Protection civile

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-094 Convention avec le collège relative à l'accueil des élèves à la cantine

Mme FRAINCAERT est absente.

Mme FLODROPS ne prend pas part à la délibération ni au vote.

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la convention proposée par le collège,

Après délibération et vote à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le collège Charles Bruneau relative à l'accueil au restaurant scolaire du collège des élèves de l'école de Vireux Molhain et à la fourniture des repas des élèves de l'école de Vireux Molhain par le collège de Vireux Wallerand pour l'année 2025 et fixant le prix du repas à 3.45 €.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-095 Tarifs communaux applicables en 2025

Mme FRAINCAERT arrive à la séance du Conseil à 20h20.

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs communaux applicables du 01.01.2025 au 31.12.2025. comme annexés

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Le conseil municipal évoque le cas de mise à disposition des salles à Florilège à qui

la commune ne réclame pas de participation au chauffage. Mr Le Maire les recevra pour en parler.

réf : 2024-096 Participation supplémentaire SIVOM
Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du courrier du 15.11.2024 de Mr Le Président du SIVOM,

Considérant l'appel à participation supplémentaire pour 2024,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE de verser un quatrième acompte de 15 596.10 € pour l'année 2024.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)
Mr RASQUIN demande de prévoir un débat lors d'un prochain Conseil Municipal.

Point 5 :

Il est décidé de reporter le point 5 Convention financière avec l'ADV Le Lien au prochain conseil municipal pour 2025. En effet la convention proposée comporte des erreurs dans les montants.

réf : 2024-097 Contrat d'assurance statutaire 2025 - CNP Assurance

Après avoir pris connaissance des contrats avec ses **Conditions Générales 2025** – adressé(s) par CNP Assurances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les taux, les éléments optionnels et les prestations,

Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L., taux de cotisation, hors frais de gestion, de **7,15 %** (franchise ferme de 15 jours sur la maladie ordinaire) sur la maladie ordinaire) pour les risques décès, accident ou maladie imputable au service, longue maladie/longue durée, maternité/adoption/accueil de l'enfant, maladie ordinaire.

Conformément à la convention de gestion signée avec le Centre de Gestion des Ardennes (et à son éventuel avenant), les frais de gestion s'élèvent à 6% du taux global de cotisation.

Les options choisies : Charges patronales : 52 %

Supplément familial de traitement : **OUI**

Indemnités accessoires (régime indemnitaire, primes) : **NON**

Pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C., hors frais de gestion, taux de cotisation de **1,55 %** (franchise ferme de 15 jours sur la maladie ordinaire), pour les risques accident ou maladie imputable au service, grave maladie, maternité/adoption/accueil de l'enfant, maladie ordinaire.

Conformément à la convention de gestion signée avec le Centre de Gestion des Ardennes (et à son éventuel avenant), les frais de gestion s'élèvent à 6% du taux global de cotisation.

Les options choisies : Charges patronales : 35 %

Supplément familial de traitement : **OUI**

Indemnités accessoires (régime indemnitaire, primes) : **NON**

AUTORISE le Maire à signer les contrats CNP Assurances, **Conditions Générales 2025**, pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. et à l'I.R.C.A.N.T.E.C., à compter du **1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 Décembre 2025**,

DECIDE de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2024-098 Martelage parcelle 22 par l'ONF**
Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

AUTORISE l'Office National des Forêts à marteler la parcelle 22 pour les futurs affouages.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2024-099 Création d'un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments 22/35^{ème}**

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée :

* qu'il est nécessaire, pour les besoins du service, de créer un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments dans le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 22 heures.

* qu'il est nécessaire de recruter un agent sur cet emploi.

Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

Après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* **DECIDE** de créer un emploi permanent d'agent d'entretien de bâtiments dans le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet avec une durée hebdomadaire de travail de 22/35^{ème}, à compter du 20/12/2024.

* **DECIDE** de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Pour Information, un agent a démissionné.

Monsieur Le Maire informe qu'un débat sera organisé pour d'éventuels recrutements au sein du service technique.

réf : **2024-100 Convention RGPD**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

EXPOSE PREALABLE

Le Maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Ardennes s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Ardennes et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition

Par la présente délibération, nous nous proposons d'adhérer à la mission RGPD du centre de gestion.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de l'autoriser à signer la convention relative à ladite mission et à prendre/signer tout document afférent à ladite mission,
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser le *Maire* à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- **DECIDE** d'autoriser le *Maire* à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- **DECIDE** d'autoriser le *Maire* à désigner auprès de la CNIL le CDG 54 comme étant le Délégué à la Protection des Données (DPD) personne morale de la collectivité

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-101 Acquisition d'un terrain rue de Charmont

Suite à la réception d'une DIA concernant la vente d'un bâtiment situé 1, rue de Charmont section AD 573 d'une superficie de 72 a 30 ca appartenant à Mme Monique PRIGNON, le Maire a fait valoir son droit de préemption afin d'assurer le développement de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle AD 573 d'une superficie de 72 a 30 ca appartenant à Mme Monique PRIGNON au prix de 60 000 € + frais d'acte et **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2024-102 Retour des biens mis à disposition dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement

Le Conseil Municipal,

Conformément à la délibération actant le transfert de compétence n°2019-130, au procès-verbal de mise à disposition et en correction du certificat administratif initialement transmis au comptable des finances publiques et certifiant qu'il y a lieu d'annuler le transfert des immobilisations ci-dessous mises à disposition de la régie intercommunale de l'assainissement. Ces immobilisations concernent principalement des travaux sur les installations pluviales et des travaux de voirie.

Après délibération et vote à l'unanimité :

DECIDE de mettre à jour l'état de l'actif de la commune et récupérer les biens suivants qui seront retracés dans les comptes 242, 21538 et 2151 :
9-2008-03 reprise 2 regards d'eau pluviale

9-2008-05 maroc tranchée drainante
9-2011-1 réalisation d'un réseau d'eau pluviale au maroc
9-2013-2 pose grille avaloir réseau asst rue égalité
9-2018-1 avaloir rue jean moulin

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

NEANT

Informations du Maire :

- Courrier de Mme TANGUY Amélie Ce point n'est pas évoqué et sera présenté lors d'un prochain conseil municipal
- Contrat de sécurité pour une meilleure coordination entre la commune, la gendarmerie et la préfecture
- Projet d'HABITAT 08 place de Gaulle
- Travaux de plantation d'arbres en forêt
- La question de l'organisation des vœux du Maire est posée : Mr DEVRESSE rencontrera Mme DE ANGELIS sur la pertinence de l'organisation en raison du décès de Mr BRIANTAIS Christophe, agent communal.

Complément de compte-rendu:

Mr DENIS demande où en est le projet Ages et vie. Mr DEVRESSE informe que la sté est en difficultés financières et que le projet est compromis. Il y a une clause de réméré dans l'acte de vente. Il va falloir trouver d'autres investisseurs.

Mr DENIS suggère le renouvellement de la vaisselle.

Mme BOURGEOIS demande si il est possible de prévoir un renouvellement des illuminations de Noël.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

En mairie, le 07/01/2025
La secrétaire
Sandrine BOURGEOIS

Bourgeois



